



14ème législature

Question N° : 99965	De M. Julien Dive (Les Républicains - Aisne)	Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice
Rubrique >justice	Tête d'analyse >fonctionnement	Analyse > récidive. lutte et prévention. perspectives.
Question publiée au JO le : 18/10/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 14/02/2017 Date de renouvellement : 23/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Julien Dive attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur le succès du dispositif de prévention de la récidive mis en place par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin depuis janvier 2015. Il s'agit d'une prise en charge de majeurs sous main de justice, dans le cadre d'un suivi renforcé et d'un accompagnement à la recherche d'emploi ou de logement, qui comprend notamment deux rencontres par semaine avec un(e) chargé(e) de prévention de la récidive. Les personnes prises en charge sont toutes volontaires et se voient proposer ce dispositif par le Parquet avant jugement, ou par le service pénitentiaire d'insertion et de probation après condamnation. Moins coûteuse que l'incarcération, cette aide à l'insertion participant de la lutte contre la récidive a rencontré un relatif succès : sur 63 personnes, seulement 2 ont récidivé, et 19 ont abandonné en cours de route. Si le programme n'est pas parfait, force est de constater que ses premiers résultats au bout d'un an sont plus qu'encourageants. Il lui demande s'il peut envisager la généralisation d'un tel dispositif, ou une expérimentation similaire sur l'ensemble du territoire national.